



RAPPORT TECHNIQUE DE SINISTRE

Dommmages à des appareils, installations ou équipements électriques immobiliers

A remplir par le maître d'état, l'installateur ou le réparateur

N° de sinistre :

Merci de bien vouloir remplir un rapport par appareil/installation

1. Cause du dommage : Feu Foudre Court-circuit Inondation

- Sont couverts, les dommages dus aux courts-circuits provoquant un échauffement visible, matériaux fondus ou calcinés.
- Ne sont pas couverts les dommages causés à des appareils ou conduites électriques sous tension dus à l'énergie électrique elle-même ou aux surtensions provoqués par une surcharge

L'appareil ou l'équipement doit être tenu à la disposition des experts de l'ECAP pendant 30 jours, après la déclaration du sinistre, chez le propriétaire du bâtiment ou le réparateur.

2. Assuré

Nom/Raison sociale :

Prénom :

Rue et N°:

NP/Localité :

Téléphone :

3. Description des dommages

Genre d'appareil, d'installation ou d'équipement :

Marque :

Modèle/Type :

Année de fabrication ou âge probable de l'appareil :

4. Conséquences du sinistre

Description sommaire de la panne et de ses causes :

Devis détaillé de réparation (pièces et main-d'œuvre) :

Total probable de la facture :

Si l'appareil ou l'installation devait être irréparable, en préciser les raisons :

5. Maître d'état / Installateur/ Réparateur

.....
.....
.....

Timbre :

Lieu et date :

Signature :

Ce rapport ne dispense pas l'assuré de remplir sa propre déclaration de sinistre